

«Une attaque terroriste contre un pays est une attaque contre l'humanité tout entière.»
Kofi Annan

n° 316

Avril 2018



la VOIX du FROU

SUR VOTRE AGENDA

- 10 avril : Conseil municipal
- 21 avril : Carnaval

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



Le vide-grenier de Chartainvilliers
aura lieu le **10 juin 2018**.
Commencez d'ores et déjà à préparer
vos cartons et étales de déballage !

EXPOSITION ARTS PLASTIQUES



Détournement !!!

Horaires:

Mardi 10 avril: 17h00-19h00
Jeudi 12 avril: 17h00-19h00

mardi 17 avril: 17h00-19h00
jeudi 19 avril: 17h00-19h00

Venez nombreux à la maternelle !

ECOLE DE SAINT-PIAT

aperpi28@gmail.com

L'Association des Parents d'Elèves du RPI en partenariat avec la
Commune de Chartainvilliers organise son :

CARNAVAL des enfants

SAMEDI 21 AVRIL
À partir de 14h30

Rendez-vous dans la cour de l'école de Chartainvilliers !

Goûter offert aux enfants !



Venez défiler déguisés...!

Nombreuses Animations :

**Percussions,
Twirling bâton,
Sculpture sur ballon !**



Ne pas jeter sur la voie publique

Durant toute la manifestation, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.



Conseil Municipal du 13 mars 2018

Au cours de la réunion les conseillers ont délibéré sur les points à l'ordre du jour :

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Aucune dépense ne peut être réglée en section investissement avant le vote du budget. Une facture du Cabinet Gilson (dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme) a été refusée au paiement par la trésorerie. Il est également urgent de remplacer la tronçonneuse des services techniques, ancienne et plus aux normes.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses engagées en 2017.

Demande de subventions au Fonds Départemental d'Investissements (FDI) – Demande de fonds de concours à Chartres Métropole

Les conseillers ont été destinataires des devis retenus pour les demandes de subventions.

Le taux de subvention FDI a été uniformisé à 30%, Chartres Métropole subventionne à hauteur de 50% sur un projet non pris en charge par le FDI et à hauteur de 30% en complément du FDI (plafond 60%).

Les projets d'investissement ne représentent pas des commandes fermes et définitives. Les travaux ne pourront débuter qu'à partir de l'attribution des subventions :

- projets pouvant bénéficier des 2 subventions (FDI, Chartres Métropole) :

Remplacement des jeux sur l'aire de loisirs (7189.38 € H.T.)

Edification d'un muret sur la parcelle de l'ancien château d'eau rue de l'Égalité (14086.00 € HT)

Renouvellement de l'éclairage dans les locaux de la mairie (3968.70€ H.T.)

Réfection de voirie Chemin de Berchères (14304.07 € H.T.)

- projets pouvant être pris en charge par Chartres Métropole :

Curage du fossé rue du Marais (3661.00 € H.T.)

Renouvellement du poste informatique du secrétariat + système de sauvegarde (2893.35 € H.T.)

Remise aux normes du parafoudre à l'église (2079.00 € H.T.)

Achat d'une tondeuse autoportée (3416.67 € H.T.)

Il est également prévu l'achat de quelques chaises pour la salle polyvalente, des bancs à installer à différents endroits de la commune. Il est demandé aussi la plantation d'arbres à l'aire de loisirs.

Le conseil donne un accord unanime pour demander les subventions au titre du FDI, ainsi que les fonds de concours à Chartres Métropole.

Prise en charge participation transport scolaire primaire à Chartres Métropole

Actuellement le transport des primaires est pris en charge par le syndicat du RPI.

Pour le transport vers le collège, les parents participent à hauteur de 25 €. A Chartres Métropole la participation n'est que de 10€ pour tous les enfants de 6 à 18 ans.

Il a été convenu avec Chartres Métropole le versement de la différence (15€ par enfant) au syndicat du RPI.

Le conseil donne un accord unanime à la proposition du maire de prendre en charge par la commune les 10€ par enfant pour les primaires (environ 35 enfants).

Questions diverses :

- la balade thermographique du 20 février a été une grande réussite avec des débats forts intéressants, mais pas de promenade en raison des conditions météorologiques.

- Suite à un rendez-vous avec Mr GAGNOL de l'A.T.D., une étude de sécurité sera effectuée par le département, à titre gratuit.

- le 21 février 2018, une réunion a eu lieu à la préfecture concernant le retrait des 4 communes vers Chartres Métropole. La commune devrait percevoir la somme de 105.000.00 euros.

- Le carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves avec la participation de la municipalité aura lieu le samedi 21 avril sur l'aire de loisirs et sous le préau de l'école, par mesure de sécurité.

- le nettoyage de printemps de Chartres Métropole se déroulera le samedi 26 mai prochain.

- les enfants des classes de CE1 et CE2 vont bénéficier de séances de natation à l'Odyssée de Chartres gratuitement pour les enfants de la commune.

- projet de garderie périscolaire communale pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire.

Le Syndicat intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon a convoqué ses délégués en date du 12 mars 2018 .

Il a été présenté les projets d'investissements suivants pour l'année :

- Remplacement de la porte chaufferie
- Achat d'une barrière de parking pour éviter les nombreux stationnements dans l'enceinte
- Deux poubelles extérieures seront mises à disposition des usagers
- Un afficheur intérieur placé dans le grand gymnase
- Quelques bacs à fleurs pour un environnement plus attrayant

Pour la toiture des deux gymnases, le marché est remis à plat car selon certaines directives la présence de l'amiante doit être éliminée. Il sera donc procédé à une nouvelle étude avec les appels d'offres nécessaires et obligatoires.



Le vendredi 16 mars, Jean-Pierre GORGES, Président de Chartres Métropole, s'est déplacé en mairie de Chartainvilliers.

Les conseillers municipaux présents ont pu dialoguer pendant un peu plus de 3 heures de la commune et de l'agglo.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**
ARRÊTÉZ DE VOUS ENFLAMMER !!

« Les beaux jours » sont de retour, et avec eux on entend les tondeuses ou autres engins à moteur, on aperçoit des fumées qui s'élèvent vers le ciel.

Rappelons quelques règles :

- Tondeuses et autres engins à moteur.

Leur utilisation est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. dimanche et jours fériés : uniquement de 10h à 12h.

- Brûlage de déchets verts (venant de tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage), en application de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012, le brûlage de ces déchets est interdit, ceux-ci doivent être amenés en déchetteries.

Une vente de composteurs, organisée par Chartres Métropole se déroulera à Chartainvilliers le **mardi 15 mai 2018**.

Plus de détails dans la Voix du Frou de Mai.

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS
le samedi **26 mai 2018**
www.chartres-metropole.fr

Ramassage des déchets dans votre commune :
une agglo plus propre, c'est notre affaire !

C'est Chartres ! CHARTRES métropole

Voir dépliant encarté



CINEMOBILE à Maintenon le 20 AVRIL 2018

14h00
16h00
18h15
20h30

**LE BEL ANTONIO
LA DOULEUR
BELLE ET SEBASTIEN
LA CH'TITE FAMILLE**

DÉPARTS

MM. Jérémy CROSNIER 3, rue de l'Avenir
Mme Marine LAMBEL 6bis, rue de la Mairie
MM.SANCHEZ/COAT 6, rue de la Vallée

ARRIVÉES

Mme DU PEUTY Marie-Domitille 6bis, rue de la Mairie
MM. AURIAU Tony/MICAELLI Julie 3, rue de L'Avenir
MM. SHHUN Ratana 6, rue de la Vallée
MM. BUGELLOU Bruce 17, rue de la Vallée

MARIAGES /PACS

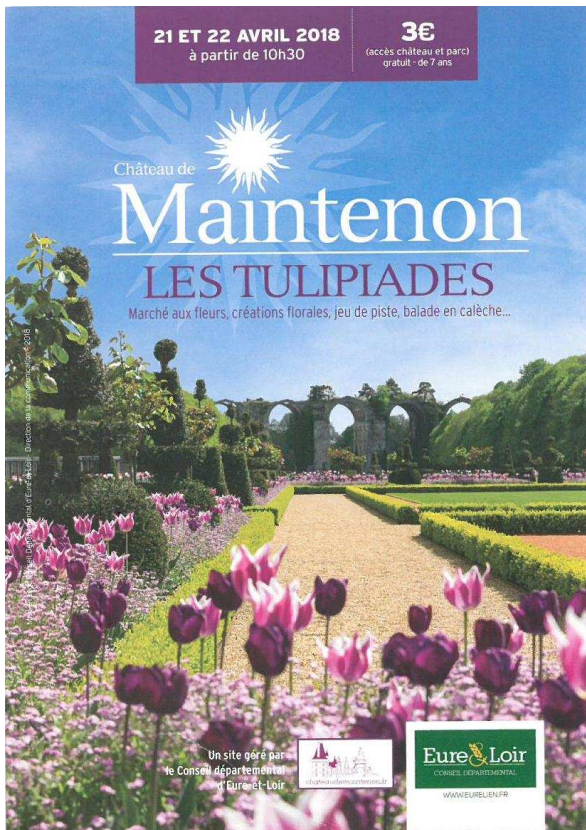
M.MÉRELLE Kevin et Mme LEFEBVRIER Typhaine 8 décembre 2017
M. DROIT Serge et Mme CUEFF Virginie 24 février 2018

NAISSANCES

BRETON Paul 27 Février 2018 à LE COUDRAY(28)

DÉCÈS

Mme BUGELLOU Maryline 16 janviers 2018 à LE COUDRAY(28)



			8	9		5	6
		9			3	2	
	1						9
			6				4
3		8	5		2	7	6
	7				9		
9							2
		6	9			3	
	3	2		5	8		

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers .

ARTISAN PEINTRE
Alexandre DENIS
Peinture - Décoration - Vitrerie
Revêtements Sol et Mur
Ravalement Pavillon
06.79.34.88.81 - 02.37.22.45.94
9 sente du Moulin - 28130 SOULAIRES
alexandre-peinture@orange.fr